

**Cabinet du Préfet**  
Direction des sécurités  
SIDPC

Évreux, le 16 août 2018

Affaire suivie par Christine GILAIN  
Tél.: 02 32 78 26 76  
Fax : 02 32 78 27 73  
Mèl : [christine.gilain@eure.gouv.fr](mailto:christine.gilain@eure.gouv.fr)

**Le Préfet de l'Eure**  
à  
**Destinataires in fine**

**Objet:** Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

J'ai l'honneur de vous informer que la commission interministérielle, lors de sa réunion du 17 juillet 2018, a examiné la demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle que vous avez formulée pour votre commune au titre des inondations et coulées de boue survenues entre le 31 mai et le 17 juin 2018.

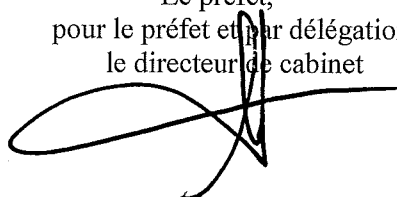
L'intensité anormale d'un agent naturel est avérée lorsque l'occurrence statistique du phénomène (durée de retour) est supérieur ou égale à dix ans. Il ressort du rapport météorologique et/ou hydrologique une durée de retour supérieure à dix ans.

**Par conséquent, votre commune a été reconnue en état de catastrophe naturelle conformément à l'article L.125-1 du code des assurances.**

Cette décision a fait l'objet d'un arrêté interministériel en date du 23 juillet 2018 paru au Journal Officiel du 15 août 2018 dont vous trouverez ci-joint une copie que vous voudrez bien communiquer aux personnes ayant sollicité la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les sinistrés, s'ils ne l'ont déjà fait, disposent d'un délai de **dix jours à compter de la date de publication au Journal Officiel** pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances, l'état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par l'article 11 de la loi du 13 août 2004.

Le préfet,  
pour le préfet et par délégation,  
le directeur de cabinet



Arnaud GILLET

## Destinataires

Madame ou monsieur le maire de :

- Authou
- Breteuil
- Brionne
- Ferrière-sur-Risle
- Grosley sur Risle
- Ivry la Bataille
- Juignettes
- La Houssaye
- La Vieille Lyre
- Le Lesme
- Louversey
- Ménilles
- Menneval
- Mesnil-en-Ouche
- Montreuil-l'Argillé
- Neaufles-Auvergny
- Nogent le Sec
- Rugles
- Saint Germain la Campagne
- Saint Germain sur Avre
- Saint Georges Motel
- Sébécourt

### Copie à :

- Mme GIPSON, députée de l'Eure
- M. GOUTTEFARDE, député de l'Eure
- Mme O'PETIT, députée de l'Eure
- M. QUESTEL, député de l'Eure
- Mme TAMARELLE-VERHAEGHE, députée de l'Eure
  
- Mme DURANTON, sénatrice de l'Eure
- M. MAUREY, sénateur de l'Eure
- M. PONIATOWSKI, sénateur de l'Eure
  
- M. LEHONGRE, président du conseil départemental de l'Eure
  
- Mme FRACKOWIAK-JACOBS, sous-préfète de l'arrondissement des Andelys
- M. LAYCURAS, sous-préfet de l'arrondissement de Bernay